



**Ville de  
BREIL SUR ROYA**

## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 07 avril 2017

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 7 avril 2017 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Angèle VERAN Adjointe, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danielle GASTALDI Conseillère Municipale.

**Était absente excusée :** Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale donne procuration à M. Joseph REY Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire,** remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire,** donne lecture aux membres du Conseil de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	08/03/2017	<p><b>Convention d'utilisation des locaux de l'Ecole Primaire par le Conservatoire Départemental de Musique 2016-2017.</b></p> <p>La convention est consentie avec le Conservatoire Départemental de Musique pour l'enseignement musical des élèves scolarisés à l'école primaire et les personnes extérieures (enfants et adultes) dans les locaux de l'école primaire pour l'année scolaire 2016-2017.</p>
2	13/03/2017	<p><b>Reconduction de la convention de mise à disposition de personnel – M. André METZGER.</b></p> <p>Dans le cadre du transfert de compétence « Traitement et valorisation des déchets » de la commune à la CARF, la convention est reconduite avec l'accord de l'agent pour une mise à disposition à 80 % à la CARF.</p>
3	16/03/2017	<p><b>Contrat de location avec la société MAILFINANCE pour la balance de la machine à affranchir.</b></p> <p>Le contrat est établi pour la location d'une balance pour la machine à affranchir pour une durée de 60 mois et un montant annuel de 750,00 € HT.</p>
4	22/03/2017	<p><b>Convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte Partenaire » de la CAF.</b></p> <p>La convention est établie avec la CAF pour définir les modalités d'accès aux services sécurisés « Mon compte Partenaire » par les services de la crèche et du Pôle Jeunesse et Sports. Cette convention est consentie pour une durée d'1 an.</p>
5	22/03/2017	<p><b>Contrat de service pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte Partenaire » de la CAF.</b></p> <p>Le contrat définit les engagements de services entre la CAF et la Commune dans le cadre de l'accès par le partenaire à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire ».</p>
6	22/03/2017	<p><b>Convention pour la desserte des cantines et du marché avec la société Transdev Alpes Maritimes.</b></p> <p>La convention est établie pour la prestation de service de transport des élèves de l'école le mercredi et des habitants de Breil pour le marché du mardi matin. Cette convention entre en vigueur le 1er septembre 2016 pour une durée d'1 an.</p>
7	29/03/2017	<p><b>Convention de mise à disposition d'un local à l'association « La Boule Breilloise ».</b></p> <p>La convention est établie pour la mise à disposition d'une buvette et d'une pièce contiguë pour entreposer du matériel et pour organiser des concours. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.</p>

8	29/03/2017	<p><b>Convention de mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment qui abrite le clos de boules à l'association « Tennis Club ».</b></p> <p>La convention est établie pour la mise à disposition d'un local pour entreposer du matériel. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.</p>
9	29/03/2017	<p><b>Convention définissant les conditions et modalités d'attribution de la subvention de fonctionnement en faveur de la crèche « La Maison des Bambins ».</b></p> <p>La convention est établie avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour définir les conditions d'attribution de la subvention à la crèche pour l'année 2017 d'un montant de 17 609,00 €. La convention est établie pour une durée de 1 an.</p>

### **Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2017.**

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance du 3 mars 2017.

**Mme Danielle Gastaldi** Conseillère Municipale souhaite que soit rectifié son vote sur le point n°2 : elle s'est abstenue.

**M. Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal demande que soit modifiée la phrase suivante :  
« M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal pense que le double vitrage ne sert pas à isoler et qu'il vaudrait mieux doubler les murs et isoler le plafond. Il juge ces dépenses inutiles. »  
par :

« Dans un bâtiment 85 à 90% des déperditions se font par les parois opaques (mur-plancher-plafond) et la maîtrise du renouvellement d'air, 10 à 15% par les parois claires (vitre). L'isolation thermique des parois opaques divise par 6 la puissance nécessaire au chauffage et par 3 celle des parois opaques.

Lorsque l'on fait de l'isolation thermique, on commence d'abord par le plafond, puis l'on pose des joints en rouleau aux fenêtres, et on maîtrise le renouvellement d'air. Ensuite on isole, les murs et les planchers qui le nécessitent et enfin on change les fenêtres car c'est la solution la plus chère et la moins rentable.

Les dépenses d'isolation des fenêtres ne sont pas inutiles, mais mal priorisées, avec un retour sur investissement très lent. »

**Approuvé à l'unanimité**

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	<b>BUDGET PRINCIPAL :</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 2- Affectation du résultat 2016 3- Vote du taux des 4 taxes directes locales 4- Approbation du Budget Primitif 2017 et de ses annexes budgétaires	5
2	<b>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 2- Affectation du résultat 2016 3- Approbation du Budget Primitif 2017 et de ses annexes budgétaires	6
3	<b>BUDGET CRECHE</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 2- Affectation du résultat 2016 3- Approbation du Budget Primitif 2017 et de ses annexes budgétaires	8
4	<b>BUDGET CAMPING</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 2- Affectation du résultat 2016 3- Approbation du Budget Primitif 2017 et de ses annexes budgétaires	8
5	Renouvellement de la ligne de trésorerie	9
6	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche	9
7	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du Camping	9
8	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS	9
9	Attribution de subvention aux associations pour l'année 2017	9
10	Dotations cantonales de voirie 2017	11
11	Demandes de subventions au Conseil Régional PACA, au Conseil Départemental des Alpes Maritimes, à la CARF et à l'Agence de l'Eau pour la remise en état du réseau d'assainissement de Goulden et de la Giandola.	12
12	Acceptation d'une servitude de passage consentie par la CARF au profit de la commune de Breil sur Roya au lieu-dit Sanfurian.	12
13	Présentation du DICRIM de la commune de Breil sur Roya	12
14	CLECT sur le transfert de la compétence promotion tourisme à la CARF au 1 <sup>er</sup> janvier 2017.	12
15	Informations diverses.	13
16	Questions diverses.	13

**Monsieur le Maire** explique que cette séance du conseil municipal a été précédée de 2 réunions auxquelles les élus étaient conviés afin de présenter les différents budgets de la commune.

Les comptes administratifs sont positifs excepté celui du camping (- 302,55 €) puisqu'il n'y a plus de recettes depuis qu'il est en Délégation de Service Public.

Les dotations de l'Etat viennent d'être reçues : elles montrent une nouvelle diminution (- 6 747 €) par rapport à celles de 2016.

Le montant des subventions versées aux associations est conforté : 48 674,00 €.

Cette année encore la volonté de l'équipe municipale est d'assainir la situation financière de la commune et de faire preuve de transparence.

## 1. BUDGET PRINCIPAL :

### 1- Approbation du Compte Administratif 2016.

**Vote :**

Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre : 0

Pour : 17

### - Approbation du Compte de Gestion 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

### 2- Affectation du résultat 2016.

Résultat à affecter : 368 631,51 €

Affectation en investissement : 56 470,44 €

Report en fonctionnement : 312161,07 €

**Vote**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

### 3- Vote du taux des 4 taxes directes locales.

Les taux restent inchangés cette année mais l'État a augmenté les bases d'imposition, ce qui engendrera une augmentation pour les contribuables.

**Vote à l'unanimité**

### 4- Approbation du budget primitif 2017 et de ses annexes budgétaires.

Le budget 2017 s'élève à 4 443 621,06 euros.

**Monsieur le Maire** souligne la hausse des charges de personnels (taxe de transport, rachat de points de retraite pour environ 20 000 €, hausse du point d'indice...), la baisse des dotations de l'État (-6 747 €) et de la compensation de la CARF (346 000 € au lieu de 393 000 € en 2016). La subvention d'équilibre attribuée à la crèche est en baisse : elle passe de 93 934,90 € à 77 508,98 €.

**Monsieur le Maire** énumère les investissements prévus pour 2017 :

- Études pour la restauration de l'église Santa Maria
- Remise en état du clocher de l'église Saint Marc de Piène-Haute

**Mme Bernadette Caudron** Conseillère Municipale confirme la bonne avancée des travaux du clocher. La restauration des fresques va bientôt commencer.

Un nouvel éclairage du clocher sera mis en place par le Service Technique de la mairie pour le mettre en valeur (reste à réaliser 2016).

- Travaux de voirie (Maglia, promenade Clémenceau, Libre, ralentisseurs...)

- Réhabilitation et valorisation du patrimoine communal (tribune et menuiseries intérieures de la chapelle de la Miséricorde et toilettes sèches de Notre Dame du Mont).
- Solde dû au bureau d'étude « pb Consult » pour l'élaboration du PLU.  
**Mme Angèle VERAN** Adjointe précise qu'une réunion importante est prévue le 26 avril 2017 avec les personnes publiques associées avant l'enquête publique.
- Études pour les travaux de réparation du pilier de la nef, du clocher, de l'appui du porche et du clos couvert de Notre Dame du Mont.
- Projet ALCOTRA.
- Création d'un réseau de vidéosurveillance.  
**Monsieur le Maire** indique qu'il y aura une caméra de moins à la crèche car un vidéo-portail va être installé.  
A la Ca d'Breil, un autre système est à l'étude pour remplacer la vidéo surveillance.  
**M. Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal trouve le montant trop cher et confirme son opposition à la mise en place de vidéo surveillance sur la commune.  
**Mme Bernadette Caudron** Conseillère Municipale apprécie qu'une autre alternative à la vidéo surveillance soit à l'étude pour la Ca d'Breil.
- Achat d'un échographe pour la Maison de Santé Rurale  
**M. Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal demande si ce matériel va être remboursé par les médecins.  
**Monsieur le Maire** répond qu'ils payent un loyer mensuel pour la mise à disposition des locaux et du matériel.
- Études pour l'agrandissement – rénovation de l'école maternelle.  
Deux offres ont été faites par des bureaux d'architectes ; l'analyse de ces offres est en cours.

#### **Vote**

Abstention : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre : 0

Pour : 17

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal s'abstient car il n'a pas compris tous les détails du budget primitif de 2017.

**Mme Laurence FORESTIER** Conseillère Municipale s'abstient car elle considère que le budget primitif de 2017 est insincère : les investissements prévus s'appuient sur des subventions que l'on est pas certain d'obtenir et la commune n'a pas les moyens d'assurer ces dépenses sans les subventions.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'il s'agit de la même démarche que l'année précédente ; il s'agit de la seule solution pour la commune si elle souhaite investir. Dans le cas où les subventions ne seraient pas accordées, les projets seraient reportés à l'année suivante. Monsieur le Maire prend l'exemple d'une subvention de 13 350 € qui vient d'être versée par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour les travaux de mise en sécurité de l'immeuble du 7 place Brancion alors que ces travaux urgents ont été effectués il y a 2 ans.

## **2. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

1- Approbation du Compte Administratif 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

- Approbation du Compte de Gestion 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

2- Affectation du résultat 2016.

Résultat à affecter : 91 534,27 €

Affectation en investissement : 0 €

Report en fonctionnement : 91 534,27 €

**Vote**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 1

3- Approbation du budget primitif 2017 et de ses annexes budgétaires.

**Monsieur le Maire** explique que pour voter le budget primitif de l'Eau et l'Assainissement, il est nécessaire d'approuver le **point N°11** de l'ordre du jour :

« Demandes de subventions au Conseil Régional PACA, au Conseil Départemental des Alpes Maritimes, à la CARF et à l'Agence de l'Eau pour la remise en état du réseau d'assainissement de Goulden et de la Giandola ».

**Approuvé à l'unanimité.**

Le budget primitif de l'Eau et l'Assainissement s'élève à 794 153,14 €.

La remise en état de l'assainissement de Goulden (35 166,00 € HT) et de la Giandola (99 425 € HT) constitue les deux investissements prévus pour 2017 pour un montant de 134 591,00 €.

**Vote**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

**Monsieur le Maire** rappelle que la compétence Eau et Assainissement sera transférée à la CARF au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un bureau d'étude a été choisi pour aider la CARF à effectuer ce transfert.

**Monsieur le Maire** demande à **Mme Laurence FORESTIER** pourquoi elle ne s'abstient pas alors que ces investissements sont basés sur des subventions que nous ne sommes pas certains de recevoir.

**Mme Laurence FORESTIER** Conseillère Municipale répond que ces travaux lui paraissent indispensables pour la commune et justifient sa démarche.

### 3. BUDGET CRECHE :

- 1- Approbation du Compte Administratif 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

- Approbation du Compte de Gestion 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

- 2- Affectation du résultat 2016.

Résultat à affecter : 87 731,24 €

Affectation en investissement : 33 900,22 €

Report en fonctionnement : 53 831,02 €

**Vote**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

- 3- Approbation du budget primitif 2017 et de ses annexes budgétaires.

Le budget de la crèche s'élève à 430 049,22 €.

Une opération d'investissement est prévue pour 2017 : travaux de mise en sécurité pour 36 800,00 € correspondant à la mise en place d'un portail sécurisé, le changement de la porte d'entrée...

Une subvention a été demandée à la Caisse d'Allocation Familiale pour financer ces travaux.

**Vote**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

### 4. BUDGET CAMPING :

- 1- Approbation du Compte Administratif 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

- Approbation du Compte de Gestion 2016.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

- 2- Affectation du résultat 2016.  
Résultat à affecter : - 302,85 €

**Vote**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 19

- 3- Approbation du budget primitif 2017 et de ses annexes budgétaires.  
Le budget du camping s'élève à 9 693,90 €.  
Les recettes du camping apparaissent sur le budget principal au compte 7083.

**Vote**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 19

**5. Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal du renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000,00 € pour une durée de 1 an afin de palier au besoin ponctuel de trésorerie.

**6. Attribution d'une subvention d'équilibre au budget de la crèche.**

Pour assurer le fonctionnement de la crèche, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 77 508,98 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**7. Attribution d'une subvention d'équilibre au budget du camping.**

Une subvention de 4 905,85 € est attribuée au camping cette année.

**Approuvé à l'unanimité**

**8. Attribution d'une subvention d'équilibre au budget du C.C.A.S.**

**M. Pippo OLIVERI** Adjoint informe que le budget primitif du C.C.A.S. de la commune a été approuvé le 24 mars 2017 à l'unanimité pour un montant de 161 650 €.

**Monsieur le Maire** propose d'allouer au CCAS une subvention de 35 000 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**9. Subventions aux associations pour l'année 2017.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel MASSEGLIA** Adjoint qui informe le conseil que le montant des subventions attribuées aux associations de la commune est de 43 994 €.

A la liste ci-dessous s'ajoutent les subventions pour le ski scolaire (3 303,00 €), le kayak

(1 022,91 €) et le rattrapage scolaire (150€).

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal demande qui est chargé d'attribuer les subventions aux associations et quels sont les critères.

**M. Michel MASSEGLIA** Adjoint répond que ce travail est effectué avec Mme Marine RAMOIN de l'office de tourisme. Les subventions sont ensuite réparties en fonction des demandes et de l'activité des associations sur la commune.

ADC CAMPE BOURGEMO	100,00 €	17 pour 2 ne participent pas au vote (Mme Veran, M. Oliveri)
A CRUELLA	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
A STACADA	2 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. Rey)
AMACCA DE LA ROYA	1 600,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	1 600,00 €	Approuvé à l'unanimité
AS ROYA	6 500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. Boukhadra)
BREIL ATHLETIC CLUB	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE	1 394,00 €	Approuvé à l'unanimité
BOULE BREILLOISE	300,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. Beghelli)
BRANDA	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
BREIL OUVEN FESTA	5 800,00 €	Approuvé à l'unanimité
CGPTC LIBRE	200,00 €	18 pour 1 abstention (Mme Gastaldi)
CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL BANCAO	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL TUJAN	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
COFAAC Foire agricole	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE DES FETES LIBRE	1 400,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMPAGNIE DE L'ARPETTE	1 500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. Masseglia)

COUSINADE	200,00 €	Approuvé à l'unanimité
CUMA	1 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. Amerio)
DREAM ROYA ZUMBA	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECHO DU LAC	1 400,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. Braun)
FELIX FELIS	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
FIL EN AIGUILLE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
HAND BALL	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
JUDO CLUB	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
NOTRE DAME DU MONT	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
ROYA COMPET AUTOMOBILE	400,00 €	Approuvé à l'unanimité
SIGNES	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	800,00 €	18 pour 1 contre (Mme Gastaldi)
TERRE CYAN	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISoire	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TWIRLING ECHO DU LAC	2 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
VELO CLUB	2600,00 €	Approuvé à l'unanimité

Une somme de 4 500 € servira également à financer le festival « Voix des Merveilles » et 750 € le festival des orgues (été 2017).

#### 10. Dotation cantonale de voirie 2017.

**Monsieur le Maire** informe que la dotation cantonale 2017 s'élève à 88 197 € permettant de prévoir les travaux suivants :

- route de la Maglia
- hameau de Libre
- création de 3 ralentisseurs (2 à la Giandola et 1 boulevard Rouvier)
- promenade Georges Clémenceau
- Notre Dame du Mont
- Rue des remparts
- Point-à-temps

### **Approuvé à l'unanimité**

- 11. Demandes de subventions au Conseil Régional PACA, au Conseil Départemental des Alpes Maritimes, à la CARF et à l'Agence de l'Eau pour la remise en état du réseau d'assainissement de Goulden et de la Giandola.**

Point approuvé à l'unanimité du conseil municipal : voir point N°2 (p 7) sur le vote du budget primitif 2017 de l'Eau et l'Assainissement de la Commune de Breil.

- 12. Acceptation d'une servitude de passage consentie par la CARF au profit de la commune de Breil sur Roya au lieu-dit San Furian.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme Angèle VERAN Adjointe qui propose d'accepter la servitude de passage consentie par la CARF au profit de la Commune sur les parcelles section G n°1213 et 1217 au lieu-dit San Furian.

Les parcelles communales au profit desquelles s'exerce la servitude se situe section G n° 453, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 1210, 1211 et 1219.

### **Approuvé à l'unanimité**

- 13. Présentation du DICRIM de la commune de Breil sur Roya.**

**Monsieur le Maire** présente le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Breil sur Roya qui définit les actions de prévention mises en place par la Municipalité pour réduire l'impact d'un phénomène prévisible naturel ou humain, sur les personnes et les biens. Le DICRIM présente l'organisation des secours et informe sur les consignes de sécurité à respecter en cas de risque majeur (inondations, feux de forêts, séismes, mouvements de terrains, ...).

Ce document est en complément du Plan Communal de Sauvegarde approuvé en 2016.

### **Approuvé à l'unanimité**

- 14. CLECT sur le transfert de la compétence promotion tourisme à la CARF au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que la loi NOTRe a institué le transfert de la compétence promotion du tourisme vers les EPCI. Ainsi, la CARF a récupéré cette compétence au 1er janvier 2017.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer les charges transférées entre les communes-membres et la CARF. Elle a présenté son rapport définitif le 2 mars dernier au Conseil Communautaire et a reçu un avis favorable de la part de ses membres.

Les charges liées à la promotion du tourisme vont être ainsi revues pour chaque commune, via l'attribution de compensation.

**Monsieur le Maire** demande ainsi au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le

rapport de la CLECT ainsi présenté.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **15. Informations diverses.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil municipal :

- Les travaux de remise état du pont romain de la Ciavondola vont bientôt être entrepris par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.
- Dans le cadre du plan natation, le Conseil Départemental va financer les cours de natation pour les élèves de 6<sup>ème</sup> pour un montant de 12 000 €. Ce dispositif permet aux élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges de Breil, Sospel et Saint Dalmas de Tende d'utiliser la piscine de Breil pendant le temps scolaire avec une prise en charge du transport. Pour les élèves de CM2, le Département couvrira les frais d'entrées et le transport.  
La piscine sera ouverte du 15 mai au 30 septembre 2017 (soit 1 mois et demi de plus qu'en 2016).
- Concernant la place Brancion, la CARF a lancé une procédure de recherche de financements pour réaliser les dernières études.
- M. Jean-Pierre VASSALLO reste le Président du SIVOM. La prochaine réunion est prévue le 13 avril et permettra d'aborder la nouvelle compétence du SIVOM : l'éclairage public. (dont la ville de Tende n'est pas partie prenante). C'est le Service Technique de Breil qui en assurera la maîtrise d'œuvre ; un diagnostic va être établi pour mettre en place un éclairage plus moderne sur les communes de La Brigue, Saorge, Fontan et Breil.
- Une proposition d'adhésion au label Station Pêche nous a été faite, répondant à l'activité croissante sur la commune et permettant de mettre à disposition des pêcheurs une documentation plus complète à l'Office de Tourisme. Nous allons nous renseigner sur le montant de l'adhésion annuelle.

#### **16. Questions diverses.**

**Mme Danielle GASTALDI** Conseillère Municipale demande si **Monsieur le Maire** a reçu récemment des forains souhaitant que le marché du mardi matin soit déplacé sur la place de la gare.

**Monsieur le Maire** répond qu'effectivement 2 forains ont demandé le déplacement du marché à la gare mais qu'il n'a pas répondu positivement à cette demande pour les raisons suivantes :

- Cela engendrerait une baisse de la fréquentation du village, déjà impacté par la fermeture de commerces,
- le marché restreindrait le nombre de places de parking pour les usagers des trains,
- des travaux sur la ligne vont bientôt commencer et une partie de la zone SNCF qui sert de parking sera fermée pour stocker des matériaux,

- les bus qui vont être mis en place pendant les travaux pour remplacer les trains seront amenés à manœuvrer sur la place de la gare, comme ceux de la CARF (ligne 905).

**Monsieur le Maire** a suggéré aux forains de faire davantage de publicité autour de ce marché afin d'attirer plus de monde : une banderole pourrait être installée aux entrées du village. Concernant la place Biancheri, le stationnement en zone bleue va permettre aux usagers de se garer plus facilement les jours de marché.

**Mme Bernadette CAUDRON** Conseillère Municipale demande qui va s'occuper de l'entretien des pistes et si celle de Piène Haute fait partie de la liste.

**Monsieur le Maire** répond qu'un engin va être loué pour 4 semaines pour un montant de 15 000 € et qu'un agent a été recruté à partir du mois de mai pour, entre autre, l'entretien des pistes.

**Monsieur le Maire** informe qu'une convention va être signée avec une association pour l'entretien de la piste de la Maglia.

**M. Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal demande si la piste de la Mouna sera entretenue cette année.

**Monsieur le Maire** répond que cette piste est privée et qu'elle ne dépend pas de l'entretien communal.

**M. Michel MASSEGLIA** Adjoint informe le conseil municipal que le 25 mars 2017 Cédric HERROU était invité à la convention de la LICRA (*Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme*) à Strasbourg pour recevoir un prix d'honneur suite à ses actions en faveur des réfugiés.

**M. Michel MASSEGLIA** souhaite saluer le courage de Cédric HERROU qui se bat pour faire respecter des droits fondamentaux comme le droit d'asile et le droit de l'enfant.

**M. Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal souhaite que le conseil municipal se renseigne auprès de la Préfecture sur la légalité des contrôles récurrents à la frontière de Fanghetto. Cette présence constante de force de police dans la vallée de la Roya a un impact très négatif sur le tourisme et gêne les entreprises locales.

**Mme Bernadette CAUDRON** Conseillère Municipale souhaite que la même démarche soit faite par rapport au barrage situé sur la commune de Sospel.

**Monsieur le Maire** lui répond que ce contrôle se situe sur la commune de Sospel et qu'il ne peut pas intervenir.

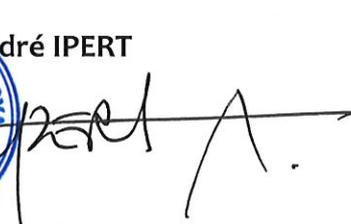
**Mme Laurence FORESTIER** Conseillère Municipale ne comprend pas pourquoi on se préoccupe de ces questions. Si des contrôles sont mis en place, c'est qu'ils sont nécessaires et ne doivent pas être remis en cause dans un conseil municipal. Il y a tant d'autres sujets à traiter qui concerne la commune et dont le conseil ne s'occupe pas, les projets n'avancent pas.

**Mme Laurence FORESTIER** ne souhaite pas s'associer à la démarche de **M. Gilbert COTTALORDA** car elle ne veut pas remettre en cause l'autorité de l'État.

**Monsieur le Maire** rappelle que la compétence du contrôle des frontières ne relève pas de la compétence du Maire mais de l'État. Enfin s'il s'avère que ces contrôles affectent notre activité économique une démarche sera entreprise auprès des autorités préfectorales.

**Monsieur le Maire** rappelle que la quasi-totalité de cette séance a été consacrée aux budgets et aux affaires de la commune. Quant à l'activité des élus qui participent aux réunions préparatoires, elle est permanente et porte ses fruits dans de nombreux secteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h30.

 André IPERT  
  
Maire de Breil sur Roya

\*CARF : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

\* EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale